

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026

Délibération n° 2026D106

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 mai 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 42

AIZENAY : F. ROY, C. VRIGNEAU, M. TRAINÉ, S. MICHÉNAUD, C. GUILLONNEAU, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC
APREMONT : G. CHAMPION, J. MOREAU
BEAUFOU : S. AVENARD
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
FALLERON : G. TENAUD, L. PUAU
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ
GRAND'LANDES : M. GUILBAUD
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER
MACHE : L. LOUINEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT, Ph. SEGUIN, M. ROCHAS, C. GUINAUDEAU, E. BOUYER, D. HERBERT, J-L. RONDEAU, J-M. ARCHAMBAUD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD
SAINT-PAUL MONT PENIT : J-Y. DUPE

Absents excusés : 8

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, P. LAIDIN donne pouvoir à F. ROY
BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à S. AVENARD
BELLEVIGNY : A-J. GALLIEN
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD donne pouvoir à Ch. GAS
MACHE : F. RAGER donne pouvoir à L. LOUINEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : R. GUILLET

Objet : Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Dans les deux mois qui suivent son installation, le Conseil communautaire doit proposer au Directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables pour renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) en application des dispositions de l'article 1650 A du code général des impôts.

La commission est composée :

- du Président de l'EPCI, président de la commission.
- de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

Le Conseil doit proposer une liste en nombre double, soit 40 personnes.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un ou plusieurs membres du conseil communautaires peuvent être proposés. Un commissaire représente le territoire (et non sa commune) et le président est membre de droit.

Par adoption des motifs exposés par le président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire propose les personnes suivantes :

CIVILITE	NOM	PRENOM	Commune
Monsieur	ROY	Franck	AIZENAY
Madame	VRIGNEAU	Corinne	AIZENAY
Madame	TRAINEAU	Marcelle	AIZENAY
Madame	MICHENAUD	Stéphanie	AIZENAY
Monsieur	LAIDIN	Patrick	AIZENAY
Madame	GUILLONEAU	Céline	AIZENAY
Monsieur	GUILLET	Christophe	AIZENAY
Monsieur	DESPRES	Stéphane	AIZENAY
Madame	CHAMPION	Gaëlle	APREMONT
Monsieur	MOREAU	Jérôme	APREMONT
Monsieur	BODIN	Jean-Philippe	BEAUFOU
Madame	AVENARD	Sophie	BEAUFOU
Monsieur	BRIAUD	Philippe	BELLEVIGNY
Madame	DURAND-GAUVRIT	Nicole	BELLEVIGNY
Monsieur	SIMON	Patrick	BELLEVIGNY
Monsieur	PROUTEAU	Xavier	LA CHAPELLE-PALLUAU
Madame	JOLLY	Valérie	LA CHAPELLE-PALLUAU
Monsieur	TENAUD	Gérard	FALLERON
Madame	PUAU	Laëtitia	FALLERON
Madame	HANQUEZ	Barbara	LA GENETOUZE
Monsieur	GAS	Christophe	LES LUCS SUR BOULOGNE
Madame	PASQUIER	Dominique	LES LUCS SUR BOULOGNE
Monsieur	GRÉAUD	Philippe	LES LUCS SUR BOULOGNE
Madame	TROQUIER	Nathalie	LES LUCS SUR BOULOGNE
Monsieur	RAGER	Frédéric	MACHÉ
Madame	LOUINEAU	Lucie	MACHÉ
Madame	BARRETEAU	Marcelle	PALLUAU
Madame	CHARRIER ENNAERT	Marie	LE POIRE SUR VIE
Monsieur	SEGUIN	Philippe	LE POIRE SUR VIE
Madame	ROCHAS	Marina	LE POIRE SUR VIE
Monsieur	GUINAUDEAU	Cyril	LE POIRE SUR VIE
Madame	BOUYER	Emilie	LE POIRE SUR VIE
Monsieur	ARCHAMBAUD	Jean-Michel	LE POIRE SUR VIE
Madame	HERMOUET	Mireille	ST DENIS LA CHEVASSE
Monsieur	GUIBERT	Etienne	ST DENIS LA CHEVASSE
Madame	GIRARD	Marion	ST DENIS LA CHEVASSE
Monsieur	AIRIAU	Guy	SAINT-ETIENNE DU BOIS
Madame	CAILLAUD	Brigitte	SAINT-ETIENNE DU BOIS
Madame	GUILBAUD	Murielle	GRAND'LANDES
Monsieur	DUPE	Jean-Yves	SAINT-PAUL MONT-PENIT

.....
 Pour copie conforme au registre
 Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2026.
 Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

